

Egatite Fraternité

## Arrêté n° 2A-2025-07-03-00001 du 3 juillet 2025

Portant modification de la liste des personnes habilitées à assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou d'un entretien préparatoire à une rupture conventionnelle du contrat de travail

## Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud

- **Vu** les articles L.1232-2, L.1232-4, L.1232-7 et L.1232-12 du Code du travail;
- Vu l'article R.1232-1 à R.1232-3 du Code du travail;
- Vu les articles D.1232-4 à D.1232-6 du Code du travail;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme FILIPPINI préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud;
- Vu l'arrêté ministériel en date du 17 février 2025 portant nomination de Mme Myriam SAVIO en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corse-du-Sud;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2025-02-26-00014 du 26 février 2025 portant délégation de signature à Mme Myriam SAVIO, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corse-du-Sud;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2025-04-30-00007 du 30 avril 2025 portant subdélégation de signature aux directeurs départementaux adjoints et responsables des services et missions de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corse-du-Sud;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2024-06-26-00003 du 26 juin 2024 fixant la liste des personnes habilitées à assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou d'un entretien préparatoire à une rupture conventionnelle du contrat de travail;
- Vu le courrier du 7 mars 2025 de la CFE-CGC informant de la cessation de la mission de conseiller du salarié de M. ALIVESI Toussaint, Mme CASTELLI Jacqueline, et M. SANTONI René, et sollicitant la désignation de Mme DRUAUX Sylvie et M. ZANNONI Frédéric;
- Vu la demande en date du 9 mars 2025 de Mme COSTE MOURATILLE Mathilde sollicitant son retrait de la liste CFDT des conseillers du salarié ;
- le courrier en date du 8 avril 2025 du STC informant de la cessation de la mission de conseiller du salarié de Mme BURESI Vanina, M. CEVOLI Jean-Roger, M. RIVEAU Jean-Marie, M. TERRIER Thomas, et Mme ZBERRO Audrey, et sollicitant la désignation de Mme ANDREANI Marie-Anne, M. ANTONINI Christophe, Mme MISSUD Amélie, Mme PEDINIELLI Marie-Pierre, Mme SORBA-RICCI Barbara, et M. XANTHEAS Mathieu;
- Vu la demande en date du 15 avril 2025 de M. NICOLAÏ Jean-Baptiste sollicitant son retrait de la liste FO des conseillers du salarié;

- Vu la demande en date du 16 avril 2025 de Mme FAEDDA Sylvie sollicitant son retrait de la liste FO des conseillers du salarié ;
- Vu le courrier en date du 27 juin 2025 de la CGT informant de la cessation de la mission de conseiller du salarié de Mme BENKHATAR Nawal, Mme COURRIEU Sylvia, Mme FERRACCI Vanessa, M. NEGRI Francis, Mme SANGUINETTI Julia Mattea et Mme TRAMONI Nathalie, et sollicitant la désignation de Mme LUCIANI Marie-Paule et Mme TAVERA Morgane;
- Vu les propositions de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corse-du-Sud;

Après consultation des organisations représentatives visées à l'article L.2272-1 du Code du travail ;

## **ARRÊTE**

Article 1er – L'arrêté préfectoral n°2A-2024-06-26-00003 du 26 juin 2024 est abrogé.

Article 2 – La liste départementale des personnes extérieures à l'entreprise habilitées, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, à venir assister et conseiller le salarié lors de l'entretien préalable à une éventuelle mesure de licenciement ou lors d'un entretien préparatoire à une rupture conventionnelle du contrat de travail, est modifiée et composée comme suit :

CONSEILLERS SANS ETIQUETTE		
CASANOVA Richard AJACCIO 06 08 70 18 95 Philip Morris France SAS		

CONSEILLERS PRESENTES PAR L'UNSA		
LANAI Frédéric CUTTOLI CORTICCHIATO 06 09 72 57 47 U.R.S.S.A.F.	MILLOT Isabelle AJACCIO 06 03 86 18 56 Solocal Billancourt	

CONSEILLERS PRESENTES PAR FO		
COSIMI MARINO Sandra	MAGESCAS André, Pascal	MICHELACCI Sylvie
OLMICCIA	AJACCIO	AFA
06 82 73 32 91	06 77 78 82 20	07 87 37 47 55
A.D.M.R.	Retraité	La Poste

CONSEILLERS PRESENTES PAR LA CFE - CGC		
DRUAUX Sylvie	ZANNONI Frédéric	
AJACCIO	BASTELICACCIA	
06 21 90 46 87	07 63 62 33 65	
Chambre des Métiers et de	A.F.P.A.	
l'Artisanat		

CONSEILLERS PRESENTES PAR LA C.F.D.T		
AURUS Philippe AJACCIO 06 88 89 44 67 Ollandini Achat et Location	CLIN Sabrina AJACCIO 06 10 17 69 20 Auchan Atrium	AJACCIO 06 14 74 15 32 La Poste
MARCAGGI Régis AJACCIO 06 10 67 39 75 SARL JAXTEL	MONDOLONI Luc AJACCIO 06 82 11 32 76 France 3 Corse	PELLEGRIN Laetitia AJACCIO 06 28 54 58 27 Sans emploi
TORRE Isabelle CUTTOLI CORTICCHIATO 06 22 17 10 52 Auchan Atrium		

CONSEILLERS PRESENTES PAR LA C.G.T  REGION D'AJACCIO			
			BADIER Mathieu ALATA 04 95 10 50 70 Leroy Merlin
CANDIANIDES Nicolas MEZZAVIA 04 95 10 50 70 Dépôt Pétrolier de la Corse	CORTINOVI Caroline AJACCIO 04 95 10 50 70 A.D.M.R.	CURCIO Patricia PERI 04 95 10 50 70 La Banque Postale	
<b>DUBERGEY Brice</b> AJACCIO 04 95 10 50 70 France Travail	FERRI Evelyne AJACCIO 04 95 10 50 70 C.I.A.S. du Pays Ajaccien	FILIPPI Hélène Marie AJACCIO 04 95 10 50 70 Sans emploi	
FILIPPI Laure AJACCIO 04 95 10 50 70 Corse Matin	GARRIDO Jean-Louis BASTELICACCIA 04 95 10 50 70 Sans emploi	GAY Frédérique AJACCIO 04 95 10 50 70 C.P.A.M.	
GIACINTI Evelyne ALATA 04 95 10 50 70 SNC Ajaccio Impérial	GRISOT Muriel CUTTOLI-CORTICCHIATO 04 95 10 50 70 U.R.S.S.A.F.	MARIANI Paula AJACCIO 04 95 10 50 70 SNC Ajaccio impérial	
SALEMME Albert AJACCIO 04 95 10 50 70 Centre commercial Saint Joseph	TAVERA Morgane AJACCIO 04 95 10 50 70 Corse Imagerie Médicale	TRAMONI Fanny BASTELICACCIA 04 95 10 50 70 C.P.A.M.	
	REGION SARTENE - PROPRIANO	THE THE DEVICENCE	
CATTEAU David BILIA 04 95 10 50 70 Lycée agricole de Sartene			
REGION PORTO-VECCHIO - BONIFACIO			
<b>DUBARD Guillaume</b> VENTISERI 04 95 10 50 70 Clinique de l'Ospedale	MARIANI Mélody PIANOTTOLI CALDARELLO 04 95 10 50 70 Mairie de Pianottoli Caldarello	MEREU Jean-Patrick BONIFACIO 04 95 10 50 70 Mairie de Bonifacio	
PLAY Daniel PORTO-VECCHIO 04 95 10 50 70 Retraité			
REGION CARGESE – PIANA - PORTO			
LUCIANI Marie-france OTA 04 95 10 50 70 DREX CORSE	MICHELETTI Ludovic CARGESE 04 95 10 50 70 Hestia Sud		

CONSEILLERS PRESENTES PAR LE S.T.C			
	REGION D'AJACCIO		
ANDREANI Marie-Anne AJACCIO 06 19 72 25 73 France 3 Corse	ANTONINI Christophe AJACCIO 06 50 33 84 25 Carrefour Finosello	DUCANI Joseph AJACCIO 06 14 73 88 96 C.C.I. de Corse	
<b>LUNARDI Éric</b> VALLE DI MEZZANA 06 13 97 06 68 Auchan Mezzavia	NICOLAI MARCELLINI Marie-Désirée TAVERA 06 11 19 23 66 S.T.C.	MISSUD Amélie BASTELICACCIA 06 09 82 72 35 Ajaccio Nord Automobiles	
PIERI Sylvie AJACCIO 06 15 63 33 94 Centre hospitalier d'Ajaccio	POLI Jean-Toussaint AMBIEGNA 07 86 86 61 63 Retraité	SORBA-RICCI Barbara MEZZAVIA 06 22 33 69 06 C.A.F.	
XANTHEAS Mathieu AJACCIO 06 09 13 19 00 Leroy-Merlin			
REGION SARTENE			
<b>PEDINIELLI Marie-Pierre</b> SARTENE 06 17 45 44 59 Hôpital de Sartene			
REGION PORTO-VECCHIO - BONIFACIO			
GUILLOT Paola PORTO-VECCHIO 06 11 85 86 80 Auchan Porto-Vecchio			

**Article 3 –** La durée du mandat des personnes mentionnées au présent arrêté s'exerce jusqu'au 30 juin 2027.

Article 4 – Leur mission permanente s'exerce exclusivement dans le département de la Corse du Sud et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

Article 5 – La liste prévue à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus sera tenue à disposition des salariés concernés dans les services de l'inspection du travail et dans chaque mairie du département.

Article 6 - L'arrêté prendra effet dès sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 7** – La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corse-du-Sud, est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse du Sud.

Fait à Ajaccio, le 3 juillet 2025

Pour le préfet et par délégation

Le Directeur Départemental Adjoint

Stanistas MARCELJA

<u>Voies et délais de recours</u> - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr